

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
 Le 24 juin 2022 Le 4 juillet 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 7 juillet 2022

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DAUSSE, DORÉ
 FERY, HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, , SANNIER,
 VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, , DUTHILLEUL FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
 RICHEL, SAINT MARTIN.

Présents : 22

Votants : 27

Absents :

Madame	ASSELIN	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	RAINE	(excusée pouvoir à M.FAUDOT)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à A.DUTHILLEUL)

Karine LEFEVRE a été élue secrétaire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'ARTISTES

Alexandra SANNIER, Maire adjoint aux finances informe que lorsqu'une collectivité emploie un artiste ou un intermittent de spectacle pour répondre à un besoin ponctuel, elle doit le recruter par l'intermédiaire du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO). La commune peut être amenée à employer un artiste, dans le cadre du banquet municipal, par exemple, pour la musique ou bien dans le cadre d'actions culturelles.

Afin de permettre le règlement des prestations, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter des artistes pour des besoins ponctuels et à signer des contrats de louage via le GUSO.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20220704-20220403-DE Date de télétransmission : 08/07/2022 Date de réception préfecture : 08/07/2022

.../...

.../...

Le Conseil Municipal,

✚ **AUTORISE** le Maire à recruter des artistes pour répondre à des besoins ponctuels,

✚ **AUTORISE** le Maire à signer tout contrat de louage via le GUSO.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : 7 juillet 2022

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 7 juillet 2022

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20220704-20220403-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022